

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT de CORRÈZE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU C.C.A.S. DE LA
COMMUNE DE DAMPNIAT

2022-05

Accusé de réception en préfecture
019-211906805-20221108-CCAS2022-05-DE
Date de télétransmission : 10/11/2022
Date de réception préfecture : 10/11/2022

Nombre de membres:

En exercice : 9
Présents 8
Votants 8

OBJET : Colis et repas de Noël aux personnes âgées

L'an deux mil vingt-deux et le huit novembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de DAMPNIAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARDIE

Date de convocation du CCAS : 27 octobre 2022

Présents : MMES et MM. BERNARDIE, BARDON, DACHER, MARGERIT, MARTY, POIRIER, POMPIER, RAYNAL.

Absent excusé : M. ROCHE

Secrétaire de séance : Mme POIRIER

Monsieur le président du Centre Communal d'Action Sociale propose pour nos anciens de Dampniat la possibilité d'un repas ou d'un colis, selon les conditions suivantes :

Pour les 80 ans et plus : un repas ou un colis de Noël et pour les 75 ans à 79 ans : un repas

Il est proposé de retenir pour:

- les colis, VALETTE FOIE GRAS - BP 15 - Av Georges Pompidou - 46300 GOURDON. .Prix unitaire de 22€ TTC
- Les repas, Traiteur GENOIS – 51 chemin du Cheyrou – 19600 St CERNIN DE LARCHE pour 30€ TTC

Le nombre de colis et repas seront connus le 14 décembre 2022

Ceci est ouvert uniquement aux personnes « résidant permanent » à Dampniat.

Les personnes accompagnantes régleront leur repas directement au traiteur.

Les colis seront portés au domicile et en cas d'absence, les colis seront à réclamer avant le 31 janvier 2023 à la mairie.

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS approuvent à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé à l'unanimité les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le président,



Jean-Pierre BERNARDIE